



## Pour un service public de formation aux métiers du sport : Quelle place et quel rôle pour l'Université ?

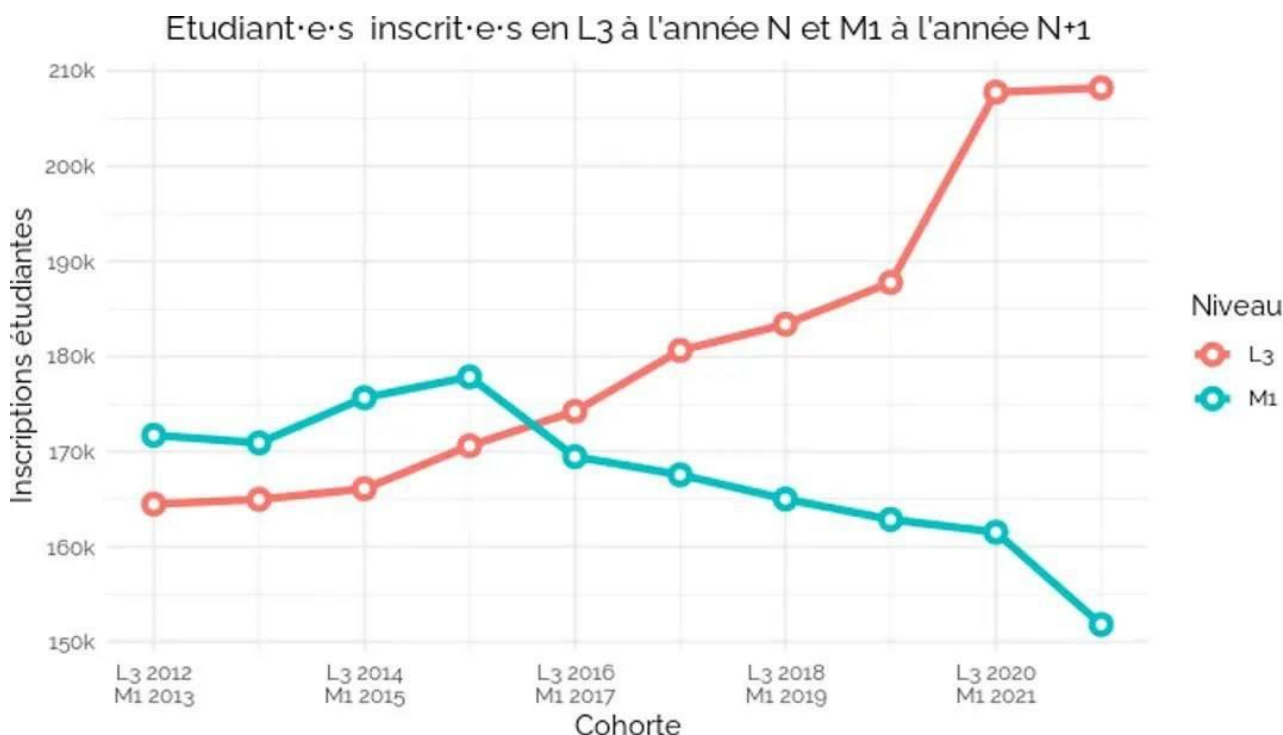
Synthèse provisoire de Gilles Renault, responsable national SNEP-FSU secteur STAPS et animateur de cette séquence

**Celle-ci fait le lien avec la séquence du samedi matin : *Comment stopper le processus de privatisation des formations et prépa concours ? L'entrisme du privé en question et à contrer.***

La séquence des Assises consacrée au service public de formation aux métiers du sport a attiré l'attention des collègues sur 2 faits fondamentaux pour comprendre le contexte d'évolution des Staps : le mur de l'entrée en master-staps et le déséquilibre des formations consécutif à la loi sur l'apprentissage de 2018

**Julien Gossa** nous a livré à l'occasion des assises ce graphique édifiant.

Le boom démographique des jeunes des années 2000, les légères augmentations des capacités d'accueil faisant suite à la signature de la loi ORE en 2018 et la relative meilleure réussite des élèves dans les années Covid en L1 et L2 ont au final augmenté de 25% les effectifs dans les L3 Staps en 10 ans.



*Les données utilisées par Julien Gossa sont celles du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche disponibles en données ouvertes. Ces données comportent des approximations mais la tendance est claire.*

Mais ces augmentations de capacité d'accueil, n'ayant pas été suivies de dotations suffisantes avec la montée en charge du nombre d'étudiants, ont amené les universités à réduire fortement le robinet des masters. C'est là l'origine même du mouvement des étudiants sans master.

Le mur du passage en master est terrible dans de nombreuses filières et particulièrement en Staps.

Le problème est d'autant plus sensible en Staps que la valorisation du niveau licence dans les métiers du sport reste faible. Jean-Louis Gouju montre très bien que les métiers du sport sont trop souvent englobés dans la catégorie d'éducateurs de niveau bac, bac +1, brevet professionnel alors qu'une autre catégorie d'emplois renvoie aux métiers d'encadrement (enseignants, directeur des sports, gérant d'association multisports, salariés des fédérations) de niveau master.

Le secteur économique du sport n'a pas créé en nombre des emplois intermédiaires de niveau licence avec des statuts, des revenus et des missions adaptées à ces diplômés de licence.

Il y a pourtant de grande différence entre un moniteur d'une activité permettant l'encadrement de la pratique ponctuelle des adultes, un éducateur gérant un groupe à l'année, des parents, des objectifs, des partenaires, des institutions, ou encore un encadrant d'activités physiques adaptées suivant des maladies chroniques divers en relation avec le corps médical...

L'explication première est d'origine budgétaire. Les emplois de type « sociaux éducatifs » sont peu financés par le secteur privé car peu rentables financièrement. Le sport relève d'un intérêt général ; la puissance publique devrait solvabiliser en amont en engageant, des subventions, des financements pour ce secteur d'emploi et améliorer entre autres la rémunération des employés.

Pourtant, l'État et les collectivités territoriales sont avant tout guidés par des logiques de limitation des coûts ; leurs politiques n'ont pas permis de créer ces postes, elles n'ont pas permis de maintenir en emploi les éducateurs par des salaires intéressants.

La conséquence est le départ d'éducateurs sportifs expérimentés vers d'autres horizons professionnels après quelques années. Seul 1 éducateur sportif sur 6 aura une carrière durable dans ce métier.

S'ajoutent à cela les absences d'équivalence entre les organismes formateurs aux métiers du sport : jeunesse et sport, staps, fédérations.

Combien de nos étudiants de niveau licence n'ont pas le droit d'exercer certains métiers alors que leur formation devrait les qualifier automatiquement ?

Jean-Louis Gouju a rappelé son combat pendant des années pour permettre des qualifications communes dans les différentes voies de formation et limiter la guerre des chapelles entre ces voies.

Et on en vient à la question financière. Les financements publics se tarissant, les fédérations et organismes de formation conçoivent les formations comme une rentrée d'argent pour leurs missions et/ou leurs bénéficiaires.

C'est ici qu'il faut comprendre que la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel a largement modifié le paysage des formations aux métiers du sport. En permettant un financement public très généreux de l'apprentissage auprès des employeurs et des organismes de formation, et en évitant aux étudiants de payer des frais d'inscription élevés aux organismes privés, cette loi a transféré une grande partie des étudiants de la formation initiale continue à l'apprentissage et a provoqué le boom du secteur privé de la formation aux métiers du sport ; du brevet professionnel au master.

Marché dans lequel on retrouve par exemple le fonds d'investissement, Ekkio Capital, ayant parmi ses dirigeants Luc Chatel, qui a mis la main sur le groupe IRSS.

Ainsi le sport n'échappe pas à la mainmise des fonds d'investissement sur les formations de l'enseignement supérieur (Véolia, Galiléo...) et au pantouflage d'anciens responsables politiques (Hirsch, Pénicaud, Blanquer, Avenel, Vidal...)

Ces groupes visent des taux de marge de 40 % sur ces formations. Ils s'engagent avec réactivité pour en monter de nouvelles en fonction des compensations variables décidées par France Compétence.

Les Staps sont dans l'incapacité de rentrer dans cette logique. Les formations en apprentissage ne sont pas rémunérées par France Compétences de la même manière dans le public, les effectifs enseignants en Staps sont trop faibles pour ajuster les formations aux exigences changeantes de France Compétences.

Au final, le coût par étudiant en apprentissage est très élevé ; les organismes ne bénéficient que très peu d'une expertise enseignante mais le suivi de stage et le lien au milieu professionnel sont facilités. Les Staps proposent un modèle inverse ; une expertise enseignante et une impossibilité de suivi de stage, faute de budgets.

Mais plus que ça, nous affirmons surtout qu'il n'est pas possible de cautionner le financement actuel de l'apprentissage. La Cour des Comptes indique que l'apprentissage est « dans une impasse financière ». France compétences a cumulé 11 milliards de déficit de 2020 à 2022. 3 milliards supplémentaires devraient s'ajouter en 2023. Alors que les facs sont sans le sou !

L'Etat finance ainsi des dividendes privés par de la dette publique, dette publique au nom de laquelle les universités sont au régime sec depuis des années. Nous marchons sur la tête.

En conclusion, nous appelons à la mise en place d'un service public de formation aux métiers du sport au cœur d'une réelle politique sportive, ce qui nécessite entre autres :

- En aval des formations, une structuration coordonnée par la puissance publique du secteur professionnel du sport clarifiant les métiers, les compétences et les qualifications,
- Une augmentation des finances publiques permettant de rémunérer correctement les acteurs, dont le mouvement associatif loi 1901
- Une ambition affichée d'augmenter le niveau de formation et de qualification des intervenants des métiers du sport, par la formation initiale et continue.
- Une affirmation claire par l'État d'une délivrance des diplômes réservée aux Ministère des Sports et au ministère de l'enseignement supérieur et un contrôle strict des formations mises en place par les organismes privés.
- Une augmentation substantielle des postes en master
- Une réglementation et un financement clairs et équilibrés entre formation continue et formation en apprentissage.